

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021**

Date de convocation : 16/02/2021
Date d'affichage : 16/02/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-trois février, à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Gérard CHAUVEL (pouvoir de Yves BLIN), Martine CASSÉ, Fabrice LEVASSEUR, Michel GERVAIS, Michel HAEMMERER, Olivier CHEVEE, Estelle PIAU, Julie COURTEMANCHE, Sabine RENVOIZÉ, Alain PICHER

Absents : Néant

Excusés : Yves BLIN (pouvoir à Gérard CHAUVEL)

Secrétaire : Estelle PIAU

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n°2021-02 à 2021-6 prises au titre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal.

Délibération n°7 : AMENAGEMENT DE LA RUE HENRI POUSSIN DU N°26 AU N°46 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021, le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Aménagement de la rue Henri Poussin du n°26 au n°46

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

| Origine des financements | Montant |
|--------------------------|------------------|
| Maître d'ouvrage | 42 211 € |
| DETR | 77 807 € |
| DSIL | 23 342 € |
| Conseil Régional | 35 840 € |
| TOTAL | 179 200 € |

Le Conseil :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2021
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°9 : AMENAGEMENT DE LA RUE HENRI POUSSIN DU N°26 AU N°46 – AIDE REGIONALE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Monsieur le Maire propose, dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Henri Poussin du n°26 au n°46, de solliciter le Conseil Régional des Pays de la Loire afin de bénéficier d'une aide considérant que l'objectif est de relier le nouveau lotissement en cours de construction aux écoles, ralentir la vitesse sur cet axe (instauration d'une zone 30 par la création de deux plateaux ralentisseurs) pour permettre aux usagers de rejoindre le centre bourg (commerces) en toute sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite, auprès de la Région des Pays de La Loire, une subvention au titre du Plan de Relance afin de financer les travaux sus-indiqués.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à la présente demande de subvention.

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°8 : CHANGEMENT DU FOURNISSEUR D'ELECTRICITE

Monsieur Pierrick BERRIGUIOT, conseiller délégué aux finances, fait part aux membres du Conseil Municipal que le cabinet ENBRO, courtier en énergie, a étudié les différents abonnements et consommations de tous les postes de la commune.

Monsieur BERRIGUIOT précise que la commune est actuellement fournie par EDF.

Il en ressort que la commune est invitée à contracter auprès de ENGIE pour réaliser des économies, à savoir :

- Pas d'abonnement sur les différents postes
- Taux de consommation bloqué sur 4 ans mais renégociable dès 3 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Retient la proposition du cabinet ENBRO, à savoir contracter avec ENGIE
- Résilier les contrats des 11 postes avec EDF
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°10 : DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Département de la Sarthe dissimule les réseaux électriques au niveau de la parcelle cadastrée section ZA n°18 lieudit « Les Lèvrès », propriété de la commune de Cormes.

Afin de procéder à ces travaux, un acte et une convention doivent être signés en vue d'une publication au fichier immobilier des Hypothèques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette affaire.

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°11 : EXTENSION DE L'ATELIER MUNICIPAL – CHOIX DU CHARPENTIER

Vu le décret n°2020-893 du 22 juillet 2020, portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fournitures de denrées alimentaires,

Monsieur Pierrick BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances, présente les devis des charpentiers contactés dans le cadre de l'extension de l'atelier municipal.

| | |
|----------------------|----------------|
| SARL CCB | 41 836.63 € HT |
| Alain GRENECHE | 42 092.12€ HT |
| SINEAU-ROYEAU Freddy | 47 165.60 € HT |
| DESCHAMPS TOITURE | 55 242.00 € HT |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **RETIENT** le devis de la société SARL CCB
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à notifier ce devis à la société
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures en décaissant.

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°12 : EXTENSION DE L'ATELIER MUNICIPAL – DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'extension de l'atelier municipal, un permis de construire doit être déposé.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal doit l'autoriser à déposer et à signer le permis au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et à signer le permis de construire relatif à l'extension de l'atelier municipal au nom de la commune.

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Point travaux :

- **Aménagement rue Henri Poussin** : compte rendu des 1ères réflexions sur l'avant-projet présenté par le maître d'œuvre.
- **Schéma directeur d'assainissement collectif** : 1^{ère} réunion avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage le 18 mars

Orientations budgétaires :

Prochaine commission le 9 mars et présentation des premières orientations de la commission.

QUESTIONS DIVERSES

- Élections départementales et régionales : les 13 et 20 juin 2021
- Peintures du restaurant scolaire : le 13 mars
- Défibrateurs : pose à la salle polyvalente (extérieur) et au stade (intérieur)
- Circulation routière : pas de « stop » rue des carrières et inversion du sens interdit à la Cerisaie

Fin de séance : 20h20